







OUTILS DES SAFER AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Webinaire – Centre de ressources Captages 10 septembre 2024



Les Safer en bref.

Composition et fonctionnement

17 Safer*** (13 en métropole, 4 en outre-mer)





Une gouvernance autour de 3 collèges (8 membres pour chaque)

- toutes les organisations professionnelles agricoles représentatives, chambre d'agriculture, ...
- 2. les collectivités territoriales,
- 3. les autres acteurs du territoire rural : Etat, acteurs de l'environnement,
- Les Commissaires du Gouvernement, représentant les ministères de l'agriculture et des finances, participent au conseil d'administration

Les Safer en bref.

Nos missions

En qualité d'opérateur foncier, l'Etat nous a dotés de 4 missions d'intérêt général prévues par le code rural et de la pêche maritime.



L'AGRICULTURE ET LA FORÊT

- Favoriser l'installation de jeunes agriculteurs
- Aider des exploitants à consolider leurs exploitations
- Préserver l'usage des terres agricoles
- Restructurer et transmettre les forêts pour mieux produire

ACCOMPAGNER

LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

- Guider les collectivités dans leurs réflexions et actions foncières dans un contexte de sobriété
- Apporter aux collectivités les outils opérationnels pour répondre aux enjeux à venir
- Apporter des solutions foncières aux porteurs de projets



EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- Préserver les paysages et les ressources naturelles
- Lutter contre les risques naturels et les risques d'inondation
- Contribuer à la diversité des systèmes de production et favoriser toutes les pratiques respectueuses de l'environnement

RÉGULER

LE MARCHÉ FONCIER RURAL ET ASSURER LA TRANSPARENCE DES PRIX

- Assurer l'observation foncière, la veille foncière et la transparence du marché
- Alerter les pouvoirs publics et leur fournir des indicateurs nationaux
- Transmettre aux collectivités les informations sur les mouvements fonciers



Principes d'intervention

Observation du marché foncier (via l'analyse des DIA)

Acquisition foncière

Rétrocession

Via le comité technique et un cahier des charges

90 %
Acquisitions
à **l'amiable.**

Environ
100 000 ha
vendus.

Le droit de préemption Safer

- Le droit de préemption Safer (L1431CRPM)
 - ✓ 2 mois à partir de la notification de vente sur les biens concernés.
 - ✓ Périmètre : ensemble des espaces agricoles et naturels du territoire
 - ✓ Ex motifs : installation agricole, lutte contre la spéculation foncière, protection de l'environnement, ...



Droit de préemption des collectivités locales

■ **Droit de préemption dans les AAC** (Décret du 10/09/22, suite à la Loi Engagement et proximité de 2019 et la Loi 3DS de 2022; articles R 218-1 à R 218-21 du code de l'urbanisme).

Intérêt et limites du droit de préemption.



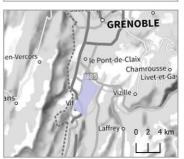
Activité foncière dans un périmètre de captages de Grenoble-Alpes-Métropole, de 2002 à 2022

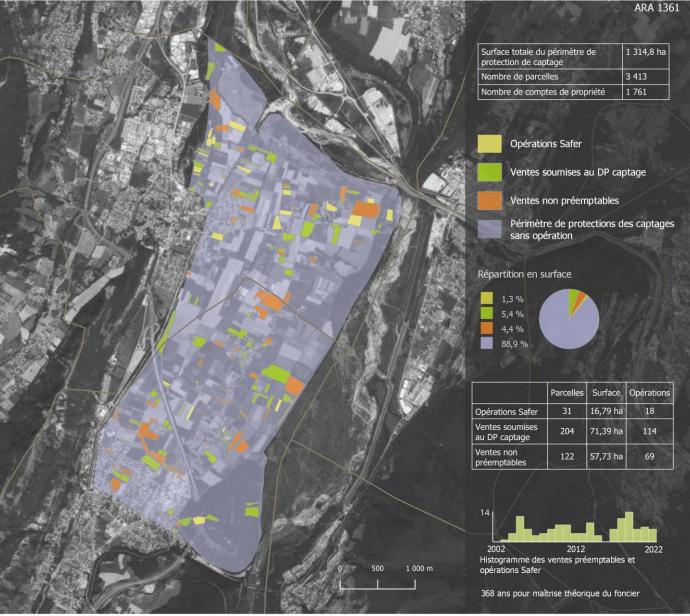
Région: Auvergne-Rhône-Alpes

Département : Isère

EPCI: Grenoble-Alpes-Métropole









LES OUTILS FONCIERS DES SAFER

La boite à outils fonciers

Définition d'une stratégie foncière adaptée et concertée

Phase pré-opérationnelle

- Veille foncière / Observatoire
- Diagnostic foncier et agricole
- Etude de faisabilité foncière
- Appréhension des biens sans maître

Phase opérationnelle

Maîtrise foncière

- Animation foncière et négociation amiable, préemption environnementale
- Constitution de réserves foncières (pour créer de la mobilité foncière (échanges)

Gestion foncière et maîtrise d'usage

- Location temporaire :CMD (Baux Safer)
- Location pérenne :Intermédiation locative (Bail rural environnemental)
 Le cahier des charges à clauses environnementales dans l'acte
- Obligation Réelle Environnementale



Vigifoncier, la connaissance en temps réel des mutations

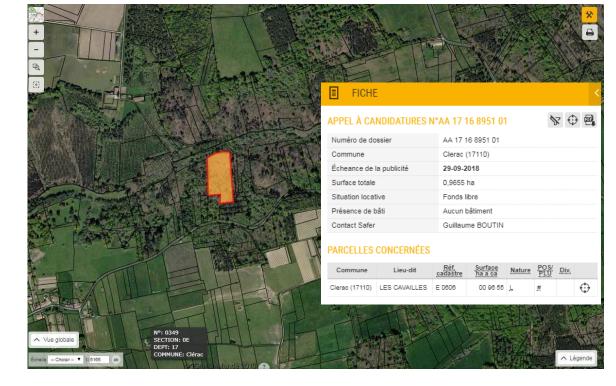
Comment être informé du foncier accessible?

Comment se positionner sur du foncier? (à l'amiable, par

préemption)

 Être informé des appels à candidatures de la Safer pour vous porter candidat à l'achat

 Solliciter l'intervention de la Safer par préemption agricole et environnementale, en fonction des 9 objectifs légaux justifiant la préemption Safer.



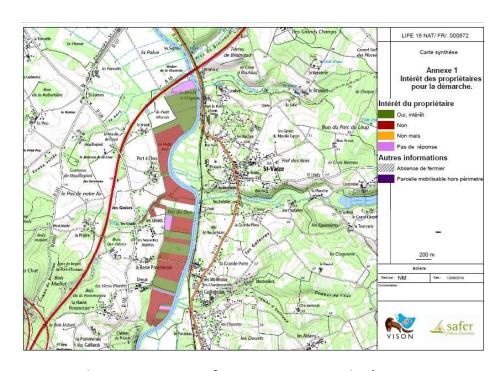
Appréhender la problématique foncière en phase pré-opérationnelle

Diagnostic foncier et agricole

- Etude générale des composantes foncières locale :
 - ✓ Occupation et usage des terres,
 - ✓ Propriété foncière,
 - ✓ Spatialisation des enjeux du territoire,
 - ✓ Particularités : BPSM, échanges de cultures ...

Etude de faisabilité foncière

- Identifier l'impact sur les propriétaires et exploitants ;les conditions de faisabilité du projet (sur une emprise limitée et ciblée)
 - ✓ Rencontre des propriétaires et des exploitants,
 - ✓ Bilan des attentes et de la mobilité foncière,
 - ✓ Choix des outils à mobiliser, estimation des coûts, priorisation



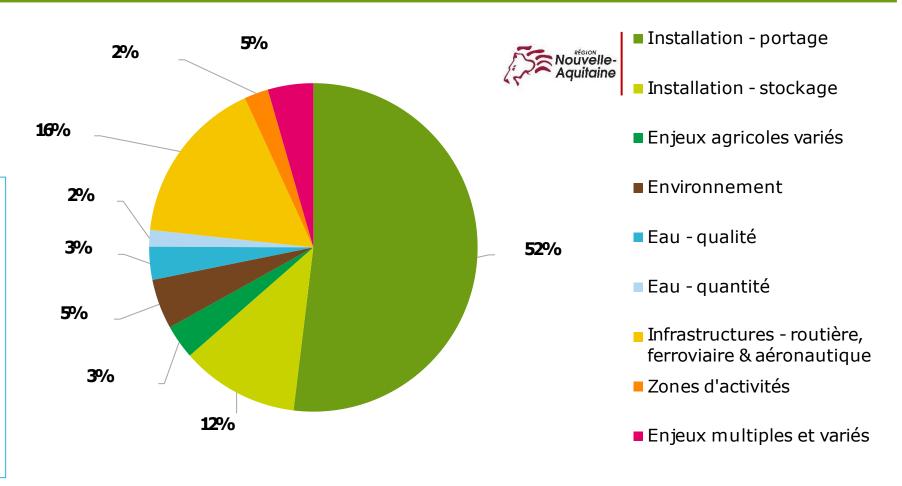
Exemple : Diagnostic foncier et agricole (LIFE Vison d'Europe - 17)

La constitution de réserves foncières

Exemple en Nouvelle-Aquitaine

Pour assurer de la mobilité foncière via des échanges :

- -Échanges en propriété (bilatéraux, multilatéraux)
- -Procédures d'aménagement foncier (AFAFE, ECIR)



Gestion temporaire : la Convention de Mise à Disposition (CMD)

Comment faire exploiter mon foncier de façon temporaire? (pour mettre à l'essai un exploitant, régulariser une occupation, en attente d'un dispositif pérenne)

- Cadre juridique clair sur le statut de la mise disposition (article L142-6 du CRPM)
- Résiliable annuellement par les deux parties
- Contrat de 1à 6 ans, renouvelable 1fois
- Possibilité d'ajouter des clauses environnementales
- Dérogatoire au statut du fermage
- Clause de reprise annuelle
- Obtention de l'Autorisation
 d'exploiter (Pas de passage en CDOA)
- Arbitrage Safer si concurrence

Convention de Mise à Disposition (CMD) Avec un propriétaire



Avec un exploitant agricole

Gestion pérenne : l'intermédiation locative (4° du 11 de l'article L. 141-1 du CRPM)

 Outil permettant de mobiliser du foncier à la location, avec l'accord du propriétaire : le propriétaire confie à la Safer le soin de rechercher un preneur par bail rural/bail environnemental pour exploiter sa propriété.

Le bail rural environnemental (BRE):

- ✓ bail rural introduisant des clauses environnementales en matière de préservation de certaines ressources et de prévention de certains risques
- ✓ Clauses proposées par le Code Rural

Le cahier des charges à clauses environnementales dans l'acte (R142-1 alinéa 4 du CRPM)

Pourquoi?

- ✓ Maitriser l'usage d'un bien vendu
- ✓ Garantir le respect des enjeux environnementaux, agricoles, ...

De quoi s'agit-il?

- ✓ Un contrat d'une durée de 10 à 30 ans
- ✓ Qui engage l'acquéreur

Comment ça marche?

- ✓ Ajouté dans l'acte de vente lors de la signature notariée de l'acte
- ✓ Peut préconiser des modes de production, des pratiques agricoles ou des enjeux environnementaux à respecter
- ✓ Si l'acquéreur n'est pas l'exploitant, les clauses à faire figurer au **bail rural environnemental** pourront être prévues dans le cahier des charges
- ✓ Possibilité d'associer une Obligation Réelle Environnementale
- ✓ En cas de non-respect du cahier des charges, les sanctions peuvent aller jusqu'à l'annulation de la vente.

Des outils en faveur de stratégies foncières



- Panel d'outils disponibles
- Conventions et partenariats avec les partenaires
- Coordination et anticipation

Construire des stratégies foncières en faveur de la préservation de la ressource et du maintien de l'activité agricole

QUELQUES EXEMPLES

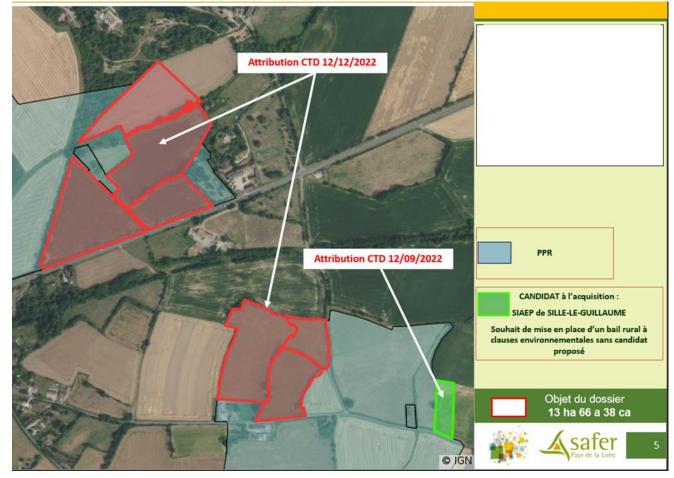


Quelques exemples : SIAEP Sillé-le-Guillaume/ Safer Pays de la Loire



Outils Safer mis en œuvre:

- Partenariat dans le cadre d'une convention
- Acquisition amiable de 7ha pour mise en réserve foncière à l'extérieur du PPR à des fins de compensation agricole
- Attribution en substitution de 14ha au SIAEP avec mise en place d'un BRCE



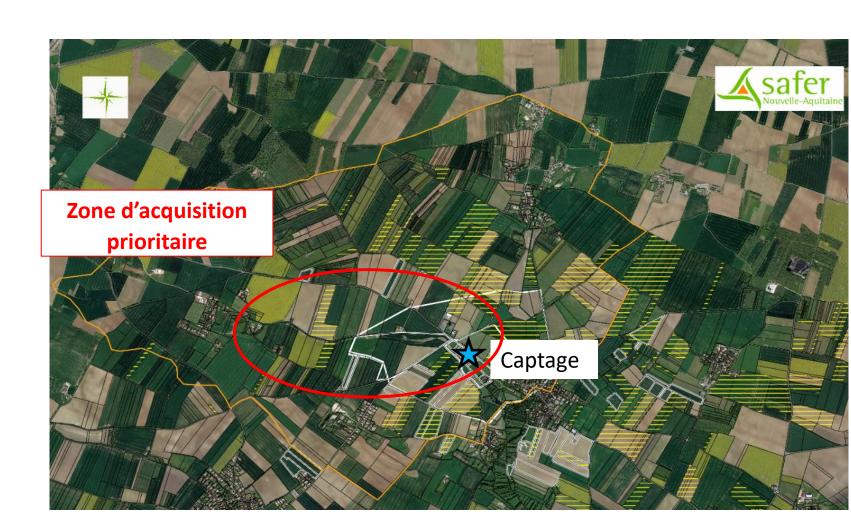


Quelques exemples : EAU 17 / Safer Nouvelle-Aquitaine



Outils Safer mis en œuvre:

- Veille foncière et négociation des acquisitions pour le compte de Eau 17 (amiable et préemption) avec cahier des charges
- Etude sur les échanges de cultures
- Constitution d'une réserve foncière
- Echanges et restructuration foncière
- Intermédiation locative et baux à clauses environnementales





Quelques exemples : EAU 17 / Safer Nouvelle-Aquitaine

Résultats

- 60 ha maitrisés par Eau
 17:
 en bio et/ou prairie
- 9 agriculteurs bénéficiaires dont une installation
- 24 ha de réserve foncière en projet d'échanges



C

Outils fonciers pour la préservation de la ressource en eau.

Quelques exemples : Safer Auvergne Rhône-Alpes

Clauses incluses dans le Cahier des charges Safer

- Concernant le périmètre de protection éloigné du captage :
 - proscrire tout surpâturage et maintenir le plus possible un couvert herbacé.
 - privilégier les interventions mécaniques pour lutter contre les espèces invasives (ronces, etc.).
- Concernant la zone humide :
 - interdiction de remblayer ou de déposer des déchets de tous genres. Interdiction de drainer.
 - Proscrire toute artificialisation.

